Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251124-141GAR-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 13/11/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 31
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre d'excusés : 7
Nombre d'absents : 3

PRESENTS
BLERUAIS : **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : **IRODOUER** : TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle **LANDUJAN** : HENRY Serge **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, URVOY Karine, VERNEY Thierry **MUEL** : MORICE Anne-Marie **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, DIVET Anne, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
LECOMTE Maryse, LEVREL Denis, BUISSON Alain, GUEE Madeleine, BRICHE Fabien, DESPRES Joseph, CHENAIS Patrick
ABSENTS
COLLIAUX Valérie, SAUDRAIS Vanessa, ROUAULT Delphine
POUVOIRS
LECOMTE Maryse à LE METAYER Gilles, LEVREL Denis à PASSILLY Karine, BUISSON Alain à PEZZOLA Marie-Laure, GUEE Madeleine à URVOY Karine, BRICHE Fabien à JALU Serge, DESPRES Joseph à LE BIAVAN Rolland, CHENAIS Patrick à MORICE Anne-Marie

Signé par :
Philippe CHEVREL
Date : 25/11/2025
Qualité :

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251124-141GAR-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/141/YvP
BATIMENT	Rapporteur : Philippe CHEVREL

GARE VELO RAIL – COMPOSITION ET ROLE DU COPIL

Monsieur le Président rappelle que le rapport d'orientations budgétaires 2025, prévoit la restructuration du site touristique de la Gare Velo- Rail de Médréac et que par délibération n°2024/111/JeM, le Conseil Communautaire a arrêté le plan de financement du projet scénographique.

Il rappelle que ce projet vise à la réhabilitation de cette ancienne gare pour :

- Créer une nouvelle activité de loisirs à l'intérieur du bâtiment afin d'augmenter les flux de visiteurs.
- Améliorer et moderniser le café existant pour en faire un lieu convivial et attractif à l'année.
- Concevoir une véritable scénographie mettant en valeur l'histoire du lieu.
- Intégrer un office de tourisme, fonctionnel et bien identifié, pour répondre aux besoins des visiteurs.

Plus précisément, il consiste à :

- Réaliser des travaux d'aménagement pour centraliser l'accueil, la billetterie, le service au café, le stockage des marchandises, l'information client.
- Redonner sa place au musée d'origine et lui donner une nouvelle dynamique grâce à une nouvelle scénographie et une nouvelle activité « phare » éventuellement avec l'appui de nouvelles technologies notamment celle de la réalité augmentée. L'objectif est de s'appuyer sur une activité d'intérieur fonctionnant à l'année.
- Dédier un espace à l'animation, réalisable grâce aux travaux d'aménagement
- Aménager à l'étage un espace de travail pour l'ensemble des collaborateurs de la SPL : bureaux, salle de pause et vestiaire
- Isoler et adapter les aménagements afin de réduire les impacts climatiques et permettre une ouverture des activités de musée au-delà de la saison estivale

Ce projet, dans sa globalité est évalué à 815 000€ HT € et pourrait bénéficier des financements suivants :

- DETR : pour un montant évalué à 100 000 €
- Région Bretagne (dans le cadre du contrat de Destination) pour 100 000 €
- Département (dans le cadre du CDST) pour 132 000 €

Une maîtrise d'œuvre a été recrutée par décision du bureau communautaire en date du 12 septembre 2025. Pour permettre le déposer un dossier au titre de la DETR, celle-ci-est chargée de nous transmettre un avant-projet-sommaire (APS) pour la fin janvier 2026.
Il est proposé de constituer un COPIL qui aurait la charge des échanges avec la maitrise d'œuvre pour permettre la présentation d'une APS au conseil communautaire en sa séance de janvier 2026, nous permettant ainsi de déposer le dossier de financement au titre de la DETR dans les délais impartis.
Après un tour de table les candidatures suivantes sont recueillies.

Gilles LE METAYER, Vice-Président à la Culture-Tourisme
Patrick CHENAIS, Président SPL Tourisme
Serge COLLET, Maire de la commune de Médréac
Daniel CHICOINE

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251124-141GAR-DE

Il est précisé qu'assisteront également à ce COPIL les techniciens suivants :

- J. Le GUENNEC, Directrice de la SPL Tourisme
- J. MARQUER, Directeur Pôle développement Local
- B. LOUET, Directeur Pôle Technique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE LA CREATION d'un Comité de Pilotage (COPIL) pour le projet de restructuration du site touristique de la Gare Vélo-Rail de Médréac.**
- **D'AFFECTER les missions suivantes au COPIL :**
  - **d'assurer le suivi des études menées par la maîtrise d'œuvre ;**
  - **d'émettre un avis sur les propositions d'aménagement et de scénographie ;**
  - **de préparer la présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) au Conseil Communautaire de janvier 2026.**
- **DESIGNE les membres élus suivants pour la composition du COPIL :**
  - **Gilles LE METAYER, Vice-Président à la Culture-Tourisme**
  - **Patrick CHENAIS, Président SPL Tourisme**
  - **Serge COLLET, Maire de la commune de Médréac**
  - **Daniel CHICOINE**

AINSI que les techniciens suivants :

- J. Le GUENNEC, Directrice de la SPL Tourisme
- J. MARQUER, Directeur Pôle développement Local
- B. LOUET, Directeur Pôle Technique

- **CHARGE le Président d'engager toutes les démarches nécessaires.**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe